



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taxe professionnelle

Question écrite n° 68383

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur le projet de loi de réforme de la taxe professionnelle. Ce projet génère au sein de la profession du bâtiment de très vives inquiétudes car l'essentiel de la base servant au calcul de l'impôt sera la valeur ajoutée, alors que cette dernière s'assimile à des salaires pour environ 90 % dans ce secteur. En 1999, cette part salaire avait été supprimée et la majorité des entreprises du bâtiment avaient alors vu leur charge réduite de moitié. Aussi, pour ce secteur, la réforme de la taxe professionnelle va se traduire par une hausse dont l'ampleur est aujourd'hui inconnue. Certes, on leur annonce des compensations et un étalement sur dix ans des transferts de la charge pour ceux qui feront les frais de cette réforme, mais, dans le contexte budgétaire actuel, l'État pourra-t-il tenir ses engagements sur une aussi longue période ? Elle lui demande de lui indiquer sa position en la matière et se permet de lui rappeler que le secteur du bâtiment contribue à la réduction du chômage en créant des emplois. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Les simulations approfondies réalisées à la suite du rapport de la commission de réforme de la taxe professionnelle montrent que tous les scénarios de réforme consistant à généraliser l'assiette constituée par la valeur ajoutée se traduisent par des transferts très importants de charge fiscale entre secteurs d'activité qui ne pourraient être corrigés qu'au prix d'un coût budgétaire trop élevé au regard des déficits publics actuels. Dès lors, le Gouvernement s'oriente vers une solution consistant à corriger les situations de surimposition. Le contenu précis de la réforme sera présenté dans le cadre du projet de loi de finances 2006. Ces précisions vont dans le sens des préoccupations exprimées.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68383

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6395

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8756